

La Flandre en Mouvement !

La lettre de Jean-Pierre Decool et Jean-Pierre Bataille (14ème circonscription du Nord)

Un plan massif pour l'agriculture

En déplacement dans le Jura le 27 octobre dernier, le Président de la République a annoncé un plan sans précédent pour relever l'agriculture de la grave crise qu'elle traverse actuellement. En voici les principales mesures.

UN PLAN DE FINANCEMENT AMBITIEUX

- **Un milliard d'euros de prêts de trésorerie, de consolidation ou de restructuration** sur 5 ans accordés par les banques à un taux bonifié aux exploitations en difficulté, ce qui représente environ 20% de l'encours annuel de l'ensemble des agriculteurs français.
- **650 millions d'euros d'interventions d'urgence**, qui vont permettre de prendre en charge des intérêts d'emprunts ainsi que des cotisations sociales :
 - Ces prêts bonifiés de **60 millions d'euros bénéficieront d'un différé d'un an**. Par ce soutien, le taux d'intérêt réel des prêts de trésorerie et de consolidation sera réduit à **1,5% sur 5 ans et à 1% pour les jeunes agriculteurs**.
 - **200 millions d'euros permettront d'alléger les charges d'intérêts d'emprunt de 2009 et 2010** afin d'accompagner les restructurations des exploitations.
 - **Les cotisations dues à la Mutualité sociale agricole (MSA) seront prises en charge pour un montant de 50 millions d'euros** ainsi que la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) également prise en charge à hauteur de 50 millions d'euros.
 - **170 millions d'euros seront consacrés au remboursement de la Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) et de la Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TIGPN)** afin notamment de réduire les charges des producteurs de fruits et légumes.
 - Enfin, **120 millions d'euros permettront de rembourser 75% de la taxe carbone** due par les agriculteurs.

VERS UNE REGULATION RENOVEE DE L'AGRICULTURE EUROPEENE ET MONDIALE

- L'affirmation d'une préférence communautaire renouvelée reposant sur :
 - le respect des **normes sanitaires et environnementales**
 - un soutien justifié par le surcoût des exigences européennes
 - une **protection tarifaire** pour les produits sensibles
 - la protection des **indications géographiques**
- La création de véritables outils de gestion des marchés pour **permettre aux agriculteurs de vivre à nouveau du fruit de leur travail**. Cela suppose :
 - Le **maintien d'outils européens d'intervention** sur les marchés.
 - Un **financement accru** des outils assurantiels.
 - Un soutien à une **meilleure organisation économique des filières**.
 - Le **maintien de l'activité de production dans les territoires fragiles** en particulier dans les zones herbagères et de montagnes.
- Le choix d'une **agriculture respectueuse de l'environnement**.

LA POURSUITE DE LA MODERNISATION DE NOTRE AGRICULTURE

Le Président de la République a demandé à Bruno Le Maire de déposer devant les assemblées, avant la fin de l'année, un projet de loi de modernisation de l'agriculture. Celui-ci prévoira notamment :

- L'**encadrement de la relation contractuelle entre producteurs et transformateurs** : cette contractualisation, applicable dès 2010 dans le secteur laitier, devra être déclinée dans chaque filière par des accords interprofessionnels ou par décrets.

- Le renforcement de l'organisation économique des filières notamment par un regroupement des organisations de producteurs.
- Le renforcement de l'observatoire des prix et des marges pour accroître la transparence des prix et marges.
- L'amélioration de la compétitivité du coût du travail :
 - Exonération totale des charges patronales dues à la Mutualité Sociale Agricole pour les travailleurs saisonniers. Cela représente un coût de 170 millions d'euros pour l'Etat.
 - Analyse de l'organisation de la main d'oeuvre salariée étrangère chez nos partenaires européens pour trouver des mesures visant à accroître la compétitivité de nos exploitations agricoles.
- L'adaptation du dispositif de la Déduction Pour Aléas (DPA) pour participer à la gestion des aléas économiques.
- La simplification et la mise en cohérence des règles existantes en matière environnementales et sanitaires au niveau national et européen pour alléger les contraintes administratives. Le Président de la République a demandé à Bruno Le Maire d'engager ce double travail dans le respect du Grenelle de l'Environnement.
- Le renforcement du rôle des interprofessions.
- L'amélioration de la protection de nos territoires.
- Enfin, le grand emprunt devra être l'occasion d'amplifier notre effort de recherche dans les nouveaux débouchés de l'agriculture.

Jean-Pierre DECOOL intervient sur le budget agricole 2010

Comme le veut la nouvelle organisation législative adoptée en 2008, la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale et la Commission des Affaires Economiques (dont Jean-Pierre DECOOL est membre) se sont réunies en « commission élargie », le 29 octobre dernier, en présence du Ministre Bruno LE MAIRE, afin d'examiner le budget 2010 pour l'agriculture. Jean-Pierre DECOOL a saisi cette occasion pour interroger le Ministre sur l'assujettissement des biocarburants à la taxe carbone, mesure contestée par la profession agricole.

Question de Jean-Pierre Decool : Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, notre assemblée vient d'adopter, dans la première partie du projet de loi de finances, la mise en place de la taxe carbone. Cette contribution, utile et juste parce qu'intégralement compensée, participe à une politique environnementale audacieuse. Je souhaite cependant appeler votre attention sur le problème des biocarburants. Cette énergie renouvelable, contribuant à l'indépendance énergétique de la France, possède des atouts reconnus sur le plan environnemental, tout en étant porteuse d'avenir pour l'agriculture. Dans le Nord-Pas-de-Calais, 2 % de la surface agricole utile sont affectés aux biocarburants, soit 17 000 hectares, répartis entre la betterave industrielle et le blé. Il s'agit d'un véritable marché et d'une part significative de l'emploi agricole de la région.

Je comprends donc mal que les biocarburants soient assujettis à la taxe carbone. Est-il vraiment opportun d'appliquer une fiscalité écologique à une source d'énergie « verte » ? Si la grande majorité de la profession agricole se réjouit des mesures annoncées par le Président de la République cette semaine, j'ai chaque jour l'occasion de constater les inquiétudes des exploitants à ce sujet.

Du fait de la généralisation des essences éthanolées, conduisant à une légère hausse des volumes annuels d'essence consommés, il semble que l'éthanol supporte une fiscalité supérieure à celle de l'essence.

Quelle réponse le Gouvernement entend-il apporter à la demande de la profession de porter l'exonération partielle de taxe intérieure sur la consommation applicable à l'éthanol à un minimum de 20 euros par hectolitre ?

Question de Jean-Yves Cousin, Député du Calvados : Ma question rejoint celle de Jean-Pierre Decool relative à l'application de la taxe carbone sur les biocarburants : ne pensez-vous pas que la pédagogie d'attaque en ce domaine doit viser à dissuader l'achat d'énergie fossile ?

Réponse de Bruno Le Maire, Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche : Chacun est conscient que nous sommes à un moment charnière de l'histoire de l'agriculture française et européenne. Dans le contexte que nous connaissons, celui de crise la plus grave qu'ait connue l'agriculture au cours des trente dernières années, la question qui nous est posée est de savoir si nous voulons conserver une agriculture en France et en Europe. Toutes nos décisions - et pas seulement les décisions financières et le budget - doivent être analysées à cette aune.

J'ai constaté au cours des discussions avec mes homologues européens une ligne de fracture très nette. Certains estiment qu'il est de l'intérêt stratégique européen de réduire les crédits de la PAC pour les rediriger vers la recherche, l'éducation, le spatial et, pour ce faire, d'importer les produits agricoles d'Amérique du Sud, d'Asie ou des États-Unis. D'autres, conduits par la France, considèrent au contraire que les moyens de la PAC doivent être maintenus pour assurer la sécurité alimentaire des 500 millions d'Européens. (...) Monsieur Decool, j'ai défendu l'idée qu'une fiscalité écologique sur les carburants verts n'était pas très logique. Je n'ai pas été entendu au niveau interministériel. L'absence de fiscalité écologique sur les carburants verts répondrait en effet à une logique politique.

Secrétariat Parlementaire : 11, Place du Marché aux Fruits 59630 BOURBOURG

Tel : 03 28 22 33 33 – Fax : 03 28 20 00 86

Assemblée Nationale : 126, rue de l'Université 75355 PARIS Tel : 01 40 63 75 67 - Fax : 01 40 63 79 40

Retrouvez toutes les actions de Jean-Pierre DECOOL et Jean-Pierre BATAILLE sur www.jeanpierredecool.com